

Le quorum n'ayant pas été atteint le 19 juin 2026,
Suite à la convocation du 30 juin 2026,
Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire sur
la Lys le 10 juillet 2026

Étaient présents :

Mmes Chevalier, Mariage-Desreux, MM. Bezirard, D'Argy, Dissaux, Hocq, Houssin,
Legrand, Mequignon, Monpays

Étaient excusés :

Mmes Delrue, Duwicquet, MM. Barbarin, Beauchamp, Blondeau, Caillieret, Dieusart,
Leclercq, Ledoux, Perin, Waymel

Pouvoirs :

M. Beauchamp donne pouvoir à M. Hocq
M. Waymel donne pouvoir à M. Houssin
M. Blondeau donne pouvoir à M. Bézirard

Vu le rapport sur table

DECIDE DE PRENDRE ACTE DE :

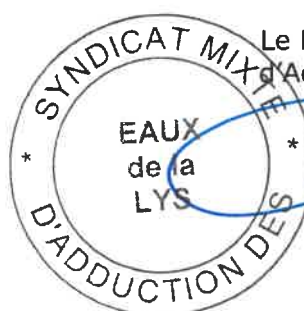
- l'achat d'un véhicule de service affecté à la cellule technique,
- l'imputation des sommes nécessaires sur les crédits inscrits au budget du Syndicat,
- l'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean-Claude DISSAUX

OBJET : Achat d'un véhicule

Le recrutement d'un agent venant renforcer la cellule technique est programmé au 15 juillet 2026.

Cet agent aura en charge notamment le suivi des travaux et bien sûr ceux qui concernent le réseau de canalisations.

Il est indispensable qu'il soit mobile et l'achat d'un véhicule est donc nécessaire.

Compte-tenu des délais de fourniture, seul l'achat d'un véhicule d'occasion est envisageable.

Il doit permettre de circuler sur des chemins accidentés qui mènent parfois aux ouvrages du Smael.

Des devis ont été demandés, une dépense d'un montant maximum de 20.000 € H.T est à prévoir.

3 véhicules ont été proposés :

- Un véhicule de la marque Peugeot modèle 2008, Hybrid, 14 400 km, essence à 20 990 € TTC
- Un véhicule de la marque Peugeot modèle 2008, Puretech, 39 000 km, essence à 13 990 € TTC
- Un véhicule de la marque Kia modèle Stonic, 2400 km, essence à 20 990 € TTC

Le véhicule choisi est le moins disant : marque Peugeot modèle 2008, Puretech, 39 000 km, essence à 13 990 € TTC.

Il est demandé au Comité syndical de prendre acte de :

- l'achat d'un véhicule de service affecté à la cellule technique,
- l'imputation des sommes nécessaires sur les crédits inscrits au budget du Syndicat,
- l'autorisation donnée à son Président de prendre toutes dispositions en vue de l'exécution de cette décision.

Vu, le

Le Président du Comité Syndical



Jean-Claude DISSAUX